FRÉVIN-CAPELLE // Projet de méthanisation

Le conseil municipal rend un avis défavorable

Un méthaniseur pourrait être mis en service à l'automne 2022. Un collectif contre le projet s'est créé autour de Dominique Delcuse et a mené plusieurs actions. Lundi soir, le conseil municipal a donné un avis et à la surprise générale, il est défavorable.

Le collectif espère être à l'origine de ce vote.

Le permis de construire a été déposé le 2 novembre. Certains habitants ont entendu parler de ce projet il y a seulement quelques semaines. C'est ainsi qu'a été créé ce collectif qui a vite fait parler de lui. Quelques jours avant la fin de la consultation publique, le 5 mars, un rassemblement a été organisé. Près de 80 personnes y ont participé. Elles ont ainsi pu partager leurs inquiétudes: pollution des sols, des nappes phréatiques, trafic des camions...

Malgré une rencontre avec le maire et les porteurs de projet, Dominique Delcuse et son équipe affirmaient rester vigilants. Lors de cette réunion, les agriculteurs se voulaient rassurants. Ils ont notamment tenu à préciser qu'ils utiliseraient 80 % des produits venant de leur exploitation à titre de déchets et de la pulpe de betterave à raison de 20 %.

Huit votes contre

Lundi soir se jouait une nouvelle étape. Le conseil municipal devait donner un avis concernant ce méthaniseur. « *C'est un avis défavorable* », confie le maire. « *Il y a eu 8 contre, 2 pour et une personne s'est retirée du vote* ». Un résultat étonnant puisque la municipalité semblait être partie prenante. Philippe Carton évoque « *six semaines difficiles* » qui ont peut-être fait changer l'avis de certains élus. « *Maintenant, c'est entre les mains du préfet* ».

Bien entendu, « *c'est une excellente nouvelle* » pour la représentante du collectif. Elle espère que les autres communes concernées donneront le même avis: Capelle-Fermont, Agnières, Haute-Avesnes et Mont-Saint-Eloi. Acq a déjà rendu un avis défavorable. Dominique Delcuse assure préparer de nouvelles actions, sans pour autant en dévoiler les détails.

Sophie Diers